



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-terre, le 30 janvier 2023

ENVIRONNEMENT **Transition écologique** **Le Fonds vert**

Dans le cadre de la planification écologique, un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert », doté de 2 milliards d'euros au niveau national, est mis en place en 2023 afin d'offrir aux territoires les moyens d'accélérer leur transition écologique. Près de 13 millions d'euros sont d'ores et déjà disponibles pour la Guadeloupe.

Ce fonds s'articule autour de 3 axes, déclinés en mesures :

- Axe 1 : renforcer la performance environnementale (investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie) ;
- Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique (prévention des risques naturels) ;
- Axe 3 : améliorer le cadre de vie (concilier l'activité humaine avec la préservation de son environnement naturel).

Les projets présentés devront avoir un effet levier important sur le territoire, et être viables et d'une maturité suffisante pour être engagés et réalisés rapidement. Leur qualité environnementale devra bien évidemment être garantie.

Les porteurs de projet sont d'ores et déjà invités à déposer leurs demandes, directement sur le site <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>, dans l'objectif d'attribuer les premières aides au titre du Fonds vert dès le mois d'avril prochain.

Ressources :

- *Informations générales sur le fonds et dépôt des dossiers de demande d'aide :*
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>
- *Documents relatifs au cadrage du fonds et à son déploiement en Guadeloupe :*
<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-fonds-vert-a4160.html>

Contacts :

Fonds-vert-971@developpement-durable.gouv.fr